ville, le seul qui fasse obstacle à l'ouverture définitive de la rue Cuvelle;

Adopte, à des conditions déterminées, une cession de terrain à la voie publique faite par M. Clarisse, rue de la Perche;

Renvoie aux 3e et 1re commissions une proposition des riverains concernant l'aliénation du terrain de la rue Fulton; des projets de classement et de mise en état de viabilité des rues Cuvelle, des Chasseurs, Lannes et Voltaire;

Renvoie aux mêmes commissions la création des ressources, pour l'année 1894, en ce qui concerne les chemins vicinaux, ainsi qu'un projet d'alignement du chemin de la Makellerie

Un incident. — M. Desobry acquéreur

M. Carrette propose le renvoi aux 3e et 1re commissions de l'aliénation d'une parcelle de terrain inutile, rue de l'Alma.

M. Lepers demande de se prononcer ce même jour. Il s'agit d'une bâtisse à entreprendre ; M. Desobry est acquéreur du terrain, et le propriétaire voudrait qu'on discutât la chose séance tenante.

(Notons que, pendant cet incident, M. Desobry a quitté la salle des séances, conformément à l'usage.)

Une voix — Renvoyons la proposition en commission.

M. Therin. — D'autant plus que c'est un des nôtres qui est l'acquéreur.

M. Carrette explique qu'il n'y aurait nul inconvénient à passer outre l'avis des commissions.

Néanmoins le Conseil décide le contraire.

La protection des enfants en bas-âge

Le Comité cantonal d'hygiène a demandé au Conseil un crédit de 5,000 francs, en vue d'un projet d'organisation pour la protection des enfants en bas-âge.

Le Conseil renvoie cette demande à l'examen des 4e et 1re commissions.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

L'élection d'un président intérimaire

En vertu des dispositions légales qui veulent que le maire ne soit pas présent pendant la discussion des comptes d'administration et de gestion, il est procédé à la nomination d'un président intérimaire.

M. Delétrez obtient 22 voix; MM. Trannoy trois, Lepers deux, Branquart deux, Henri Carrette, Lefebvre, Dejardin et Penant une.

En conséquence, M. Delétrez, tout souriant, mais assez mal à l'aise, vient s'installer au fauteuil présidentiel et commence la lecture du rapport sur les comptes d'administration et de gestion.

On lui fait observer que c'est M. Moret qui doit faire cette lecture.

— Alors, la parole est au citoyen Moret, dit M. Delétrez.

M. Moret dit que la 1re commission s'est livrée à l'examen des comptes d'administration *et de gestion de* l'exercice 1892, documents présentés par M. le Maire dans la séance du 5 mai courant.

Les comptes donnent les résultats généraux rappelés ci-dessous :

Recettes	5.603.450 fr. 92
Dépenses	5.261.308 » 75
Excédent des dépenses sur les recettes	257 857 » 83
Le reliquat de 1891 étant de	1.191.114 » 13
L'excédent de recettes à reporter au budget supplémentaire de 1893 est de	933.256 » 30

Ces documents lui paraissant bien établis, la 1re Commission propose l'approbation.

Le Conseil approuve ; le citoyen Deletrez, sa mission présidentielle terminée, regagne tranquillement sa place, et M. Henri Carrette reprend possession de son fauteuil.

Budget supplémentaire de 1893

M. Moret, rapporteur, propose d'approuver le budget supplémentaire de 1893 se présentant comme suit :

Recettes	2.301.862 fr. 44
Dépenses	2.098.504 fr. 28
Excédent des recettes sur les dépenses	263.360 fr. 86

Adopté.

Les théâtres de Roubaix. — Subventions

La question des théâtres a paru aux 2e et 1re commissions devoir se résoudre cette année, à peu de chose près, dans les mêmes conditions, que l'année dernière. Les seuls changements qui ont été apportés aux cahiers des charges se résument, savoir :

POUR LE GRAND-THÉATRE

Obligation de donner pendant la saison d'hiver 18 représentations, dont 10 de grand opéra et 8 d'opéra-comique, au lieu d'une représentation de grand opéra par semaine comme précédemment.

Faculté de donner ces représentations à raison de une par semaine, jusqu'à épuisement de la série de 18, ou bien de les espacer par de plus longs intervalles, à la condition de les donner toutes avant la fin de la saison théâtrale.

Faculté de donner en sus de ces 18 représentations d'opéra ou d'opéra-comique, pendant la saison théâtrale, six représentations de comédie, drame, vaudeville ou opérette avec des troupes de passage.

Les représentations d'opéra ou traduction et d'opéra comique seront données le jeudi par la troupe du Grand-Théâtre de Gand, à l'exclusion de tous autres jours. Les six pièces supplémentaires de comédie et autres ne pourront être interprétées que les mardis, mercredis, vendredis ou samedis. *Sur la demande de M. Branquart*, le lundi est aussi accordé au Grand-Théâtre, à la condition que le Directeur en informera la municipalité quatre jours à l'avance.

POUR LE THÉATRE DE ROUBAIX

Les conditions sont les mêmes que précédemment, avec cet avantage en plus que la faculté pour ce théâtre de jouer les dimanches et lundis est étendue à tous les autres jours de la semaine, y compris le jeudi; il lui est seulement enjoint de donner deux représentations par semaine pendant la durée de la saison.

Toutefois, il est entendu que le Théâtre de Roubaix n devra pas jouer les jours où le Grand-Théâtre fera représenter l'une des six représentations supplémentaires qu'il est autorisé à donner.

Le rapport, fut par M. Lepers, conclut à l'approbation des cahiers des charges, accordant une subvention de 25,000 francs à chacun des deux théâtres.

Protestation contre la subvention

M. Wilfart s'élève avec virulence contre le principe lui-même des subventions.

Que les prêtres, s'écrie-t-il, les comédiens et les chevaux *soient à la charge de ceux qui en usent ou en profitent!*

Le premier article de notre programme était l'abolition des subventions de ce genre, les motifs qui nous faisaient agir autrefois n'ont pas changé.

Socialement parlant, les théâtres ne moralisent pas le peuple, au contraire.

Il est vrai que nous avons voté les subventions l'an dernier, mais nous étions nouvellement élus, et la question n'avait pu être étudiée à fond. Aujourd'hui, il n'en est plus de même.

Que ne consacre-t-on ces 50,000 francs aux cantines scolaires?

Je demande donc la suppression pure et simple de toute subvention théâtrale.

M. Lepers. — Il y a deux ans, *dans une réunion générale des membres du Parti ouvrier*, on a décidé que les conseillers municipaux seraient libres de voter ou non la subvention. Cette décision ne cadre pas avec la protestation du citoyen Wilfart.

Au reste, le théâtre est instructif; j'en ai fait l'expérience par moi-même (sic).

M. Wilfart. — Nous ne sommes pas patriotes, et nous le déclarons. Or, on ne joue dans les théâtres que des pièces patriotiques. Et vous appelez cela instruire le peuple?

M. Branquart. — Si, dans le socialisme, il fallait surprimer tout attrait, nous devrions créer un grand cimetière et nous y enterrer tout de suite. (rires)

M. Wilfart. — L'Hippodrome a bien joué sans subvention?

M. Branquart.— On lèserait certaine situation, si l'on supprimait les subventions : ainsi les cabarets qui avoisinent les théâtres...

Une voix dans l'auditoire : Les portes sont toudi serrées, à côté...

M. Carrette, agitant la sonnette. — On ne doit pas parler, dans le public!

M. Branquart. — L'ouvrier se distrait au théâtre; puis, si nous n'avions pas Roubaix, on irait à Lille, et l'argent aussi.

M. Wilfart. — Il n'y a pas tant de monde que cela qui aille au théâtre.

M. Branquart. — C'est pas des singes qu'on y voit, pourtant; mais des hommes. (Rires.)

M. Moret. — Si les artistes ne peuvent gagner leur vie dans l'exercice de leur profession, tant pis pour eux! Nous devons bien vivre de notre métier, nous? Pourquoi ne subventionnerait-on pas aussi les rattacheurs et les tisserands?

M. Wilfart. — Vous allez voter 50,000 francs pour le théâtre, et, plus loin, vous allez refuser une augmentation aux ouvriers de l'ébouage : ce n'est pas être socialistes que faire cela.

M. le Maire met le rapport aux voix.

M. Wilfart réclame la priorité pour la proposition de suppression de subvention.

M. Lepers la combat.

M. Coupez déclare s'abstenir.

Dix-neuf voix se prononcent pour les conclusions du rapport, c'est-à-dire pour la subvention, et six voix contre.

M. Lepers. — Il y a des conseillers qui ont manifesté le désir d'avoir des cartes permanentes pour aller au théâtre quand bon leur semble. Mieux vaut, je crois, qu'ils s'entendent avec les directeurs.

Ecoles de la rue du Général Chanzy; réclamation du Conseil presbytéral

Le Conseil presbytéral de la paroisse protestante de Roubaix avait présenté une demande à l'effet d'obtenir qu'un loyer lui fut payé par la Ville, pour les immeubles servant d'écoles communales rue du Général Chanzy. Le rapporteur, M. Vanmullen, conclut à une fin de non recevoir. — Adopté.

Création d'une nouvelle classe à l'Institut Sévigné

Renseignements pris, il résulte que, pour faire face aux nombreuses demandes d'admission qui se produisent, il y a lieu d'ouvrir une nouvelle classe à l'Institut Sévigné.

En conséquence, les 2e et 1re commissions proposent par l'organe de M. Branquart :

» 1° De demander la création, aux frais de l'Etat, d'un nouveau poste d'adjointe à l'Ecole supérieure de filles;

» 2° De prendre, conformément au décret du 4 février 1888, l'engagement de ne pas provoquer la suppression de ce poste;

» 3° De voter imputable sur les ressources disponibles de l'exercice 1893, un crédit de 780 fr. destiné à servir, à partir du 1er juin prochain et jusqu'à la fin de l'année en cours, les diverses indemnités à la charge de la ville. — Adopté. »

Secours et subsides. — XIIIe Fête de l'Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. — Demande de subvention

Les 4e et 1re commissions sont d'avis d'accorder un objet d'art d'une valeur de 200 fr., lequel sera acheté à Roubaix, en vue de cette fête. — Adopté.

Condition publique ; création de nouveaux emplois et projet d'établissement d'une seconde Condition publique.

M. Penant donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, en raison de l'encombrement qui s'est produit tout récemment à la Condition publique, la Commission de surveillance de cet établissement a demandé, par délibération du 25 mars dernier, de créer deux emplois de commis-magasinier et deux emplois de soigneuse et d'installer huit armoires où les matières textiles recevraient une préparation qui abrégerait leur séjour dans les appareils dessicateurs. Par suite, le nombre des opérations serait augmenté dans une notable proportion.

» De plus, un membre de cette Commission a été d'avis d'étudier la création d'une succursale de la Condition publique, à construire dans un quartier de la ville autre que celui du Haut Fontenoy.

» Estimant que les affaires industrielles et commerciales doivent être facilitées par tous les moyens possibles, vos 7e et 1re Commissions sont d'accord pour vous proposer la création, en principe, des quatre emplois ci-dessus désignés, ainsi que l'acquisition de huit armoires. Mais il est entendu que les emplois ne seront occupés que si les besoins du service l'exigent.

» En conséquence, vos Commissions vous prient de voter, imputable sur les ressources *disponibles de l'exercice* 1893, un crédit de 10,000 francs pour les traitements des employés, jusqu'au 31 décembre prochain, et l'installation des armoires dont il s'agit, et de demander, vu sa spécialité et son urgence, que l'installation soit exécutée par les entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales, aux conditions souscrites par eux.

» Quant à la création d'une succursale, vos 7e et 1re Commissions pensent qu'elle doit être l'objet d'une étude très approfondie; elles ne peuvent, dès à présent, formuler un avis favorable.

M. Lepers. — Il me semble qu'on aurait bien le temps de voter ces sommes. Quand le besoin s'en fera sentir, nous les voterons.

M. Henri Carrette manifeste une opinion contraire.

M. Coupez. — *Ne faudrait il pas faire d'adjudication?*

M. le Maire. — Il s'agit d'une spécialité.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Exécution de la « Grande Fanfare »

Sur la proposition de M. Therin, rapporteur, on retire sa subvention à la *Grande Fanfare*, coupable de n'avoir pas voulu prêter son concours à « la Fête du Travail, » le 1er mai.

Questions de voirie

Le Conseil adopte les conclusions des rapports relatifs au classement et à la mise en état de viabilité du boulevard de Fourmies et de la rue Victor Hugo, à l'aménagement des places de la Station, du Travail, Carnot, et du Commerce — cette dernière prenant, à la suite d'un rapport *dont on lira le texte plus loin*, le titre de « Place du 1er mai. »

Ebouage. — Augmentation du salaire des ouvriers

M. Poulain donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, une motion a été présentée au Conseil municipal tendant à accorder une augmentation de 0,50 par jour aux ouvriers du service de l'enlèvement des immondices.

» Après les explications données en commissions nous avons l'honneur de vous proposer de ne pas donner actuellement suite à cette proposition. »

M. Therin demande un nouveau renvoi à la Commission pour bien étudier la question.

M. Milbéo. — Je demande la discussion immédiate.

M. le Maire. — Il a été impossible de faire droit immédiatement aux réclamations des ouvriers; on réunira de nouveau la Commission, et, dans la séance prochaine, quand la Commission sera au courant de ce qui se passe, on verra et on votera en connaissance de cause.

M. Coupez. — Combien gagnent ces ouvriers?

M. Trannoy. — 3 fr. 35 les journées les plus basses.

Une voix : 3 fr. 40.

M. Carrette. — Ils gagneraient cinq francs que ce ne serait pas trop, mais nous ne pouvons pas leur accorder ce salaire. Ils travaillent en moyenne 8 à 9 heures par jour.

M. Perzelle demande des explications à M. Milbéo.

M. Milbéo. — Le vote a été ajourné parce qu'on ne connaissait pas les chiffres du budget supplémentaire. Maintenant, nous les connaissons ; nous pouvons donc voter de suite l'augmentation.

M. Wilfart. — On a bien trouvé 50,000 francs pour le théâtre!

M. Lepers. — Ce n'est pas la même chose!

M. Strenne. — On avait cru que la recente augmentation avait été accordée à tous les ouvriers : or, il y en a *12 qui n'en ont pas profité.*

M. Derzelle. — L'homme qui gagne 3 fr. 50 par jour ne peut pas nourrir sa famille. Quand il s'agit d'augmenter les pauvres et les petits, on a toujours peur de manger la caisse de la ville, mais quand on parle d'employés à 1200 francs, on dit qu'ils ne peuvent nourrir leurs familles. Cent sous par jour, ce n'est pas trop pour les ouvriers de l'ébouage : il faut des lutteurs pour porter les bacs!

M. Henri Carrette. — On leur a déjà donné 25 centimes d'augmentation.

M. Derzelle. — Ce n'est pas assez pour boire du café deux fois par jour!

M. Lepers propose une augmentation de 0,40 centimes par jour.

M. Branquart. — *Ce qui nous fait un crédit de 8,000* francs par an.

M. Carrette. — Mais arriverez-vous aussi, à la fin de l'année, à faire votre budget?

M. Derzelle. — Vous donnez-bien 50,000 francs au théâtre!

M. Carrette. — Après les ouvriers de l'ébouage, il en viendra d'autres qui réclameront, eux aussi, des augmentations...

M. Derzelle. — Je voudrais qu'ils y viennent tous!

M. Carrette, impatienté. — Soit. Mais alors, faites votre budget! Savez-vous pourquoi l'on fait toutes ces propositions? C'est pour pouvoir dire : moi j'ai demandé 40 centimes; moi, 50 centimes, et pour rien d'autre!

M. Derzelle. — Vous avez tort, citoyen maire, interpréter les paroles de vos collègues comme vous le faites!

M. Carrette. — Il faut être franc et dire tout haut ce que l'on pense. Nous avons déjà voté 40 centimes d'augmentation; votons-en encore 15 — les ouvriers n'en demandent pas plus. Ça fera 25 centimes. L'année prochaine, nous ferons plus, si possible. Mais n'exagérons rien!

La proposition d'augmentation de 0,40 c. est néanmoins votée.

Encore la voirie

Le Conseil adopte les conclusions des rapports tendant au classement et à la mise en état de viabilité des rues Alfred de Musset, de Mons, Beaumarchais, Degres, Carpeau, de l'amiral Courbet; à la construction d'un aqueduc dans le prolongement du boulevard de Cambrai; à deux aliénations de terrain rue Cuvelle.

Personnel de la voirie. — Demande d'augmentation du traitement de quelques employés.

M. Petit donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, M. le Directeur du Service de la Voirie a proposé d'accorder une augmentation de traitement à trois des agents placés sous ses ordres. Nous sommes certainement désireux d'améliorer le sort des agents dont les émoluments sont les moins élevés, néanmoins, en l'absence de renseignements précis sur la situation financière de la ville, nous ne croyons pas pouvoir actuellement vous proposer de donner suite à la demande qui vous est soumise. »

M. Milbéo. — Pour les mêmes raisons invoquées tout à l'heure en ce qui concernait les ouvriers de l'ébouage, je demande une augmentation pour ces employés.

M. Petit maintient son rapport.

M. Branquart. — L'employé doit avoir une certaine recherche dans sa mise; l'ouvrier de l'ébouage aucun. L'employé paraît toujours être riche; or, avec 1200 fr., il a bien peine à nourrir sa famille.

UN VIF INCIDENT

M. Milbéo. — Vous ne pouvez plus dire, pour ne pas augmenter ces employés, que vous ne connaissez pas le budget : vous le connaissez maintenant.

M. Derzelle. — Il y en a bien qui vivent avec moins de 1,200 francs? A travail égal salaire égal...

M. Milbéo. — Vous *demandez donc l'unification des* salaires?

M. Derzelle. — Parfaitement! Pas de différence entre les ouvriers et les employés!

M. Milbéo. — Inutile alors d'apprendre à lire à nos enfants.

M. Branquart. — Le citoyen Derzelle a bien du mal de digérer les éboueurs : On leur a cependant donné large satisfaction.

M. Derzelle. — Je demanderai plus encore l'an prochain.

M. Branquart (*ironique*). — Qu'on leur donne tout de suite 50,000 francs!

M. Derzelle. — J'espère bien que cela viendra. A travail égal, salaire égal!

M. Milbéo (*nerveux*). — *Mais vous ne pouvez comparer* le travail intellectuel au travail manuel : l'un est plus pénible que l'autre!

Une voix. — Les employés dorment sur leur bureau la moitié du temps (sic).

M. Derzelle. — Vous êtes mécanicien, vous! Eh bien, ne vous croyez-vous pas aussi intelligent que ceux qui manient la plume?

M. Milbéo riposte,

M. le Maire, agitant désespérément sa sonnette. — Pas de personnalités! Je vais vous retirer la parole à tous les deux! Je vous ai dit, citoyen Derzelle, qu'après les éboueurs d'autres ouvriers viendraient réclamer; et ces augmentations mangeront le budget.

M. Coupez. — C'est toujours le grand problème de l'égalité des salaires.

M. Derzelle. — Alors, vous préférez, citoyen Maire, que les ouvriers crèvent de faim?

M. le Maire. — Vous exagérez, citoyen Derzelle. On a donné une petite satisfaction; il faut savoir s'en contenter.

M. Derzelle. — Si on mange le budget de cette manière, on le mangera dans de bonnes conditions! (sic)

M. Milbéo proteste contre le rapport dont les conclusions sont votées à l'unanimité moins cinq voix...

Création de la place du 1er Mai

M. Poulain donne lecture du rapport que voici :

« Messieurs, notre collègue, M. Lefebvre, a présenté une motion tendant à faire donner le nom de « Place du 1er Mai » à la partie du boulevard Gambetta comprise entre le boulevard de Colmar et le canal. Nous avons pensé qu'il serait préférable de ne pas changer la dénomination de cette partie du boulevard et nous vous proposons de donner le nom de « Place du 1er Mai » à celle qui doit être aménagée au quartier de l'Epeule, entre les rues d'Isly, Descartes et de l'Industrie et qui avait été désignée jusqu'ici par le nom provisoire de « Place du Commerce. » — Adopté.

Rectification du plan général des alignements de la ville de Roubaix; demande de crédit

Le rapport conclut à l'adoption d'un crédit de 6000 fr.

M. Lepers fait observer qu'il s'agit d'un crédit de 6000 fr. par an. Or, il y a 10 ans que ce projet dort dans les cartons. Ne pourrait-on pas l'y laisser quelques temps encore. Puis, nous ne sommes pas intéressés à l'alignement des rues, puisque nous ne faisons pas bâtir!

L'ajournement demandé par M. Lepers est voté.

L'ordre du jour est épuisé.

LES VŒUX

Un vœu de M. Penant tendant à l'amélioration de la rue du Luxembourg : l'administration devrait inviter les propriétaires, dit M. Penant, à demander la mise en état de viabilité.

M. Milbéo. — Ce n'est pas à l'administration à aller au devant des propriétaires.

M. Penant. — Eh bien, les rues sont renversées (?)

M. Milbéo. — Il nous faudrait 50 agents par jour si nous devions aller voir tous les propriétaires des rues mauvaises.

* * *

M. Coupez, en son nom, et au nom de ses collègues MM. Duburcq et Duquennoy, dépose le vœu dont voici la teneur :

« Messieurs. Dans la dernière séance, vous avez discuté la question de la ligne téléphonique de Roubaix à Anvers. Si nous avions assisté à cette séance, nous aurions été de votre avis pour avancer la somme nécessaire à l'Etat, mais j'aurais pris la parole pour faire constater au Conseil que cette affaire n'est pas dans ses attributions directes, mais bien dans les attributions de la Chambre de Commerce.

» Voilà, déjà trois ou quatre questions de ce genre qui nous sont soumises : aussi je trouve qu'il est temps de bien définir que si le Conseil municipal a le devoir de faire tout son possible dans les questions intéressantes qui préoccupent à juste raison l'industrie et le négoce, la Chambre de commerce a, elle, à sortir de son rôle trop effacé dans une ville aussi industrielle que la nôtre, elle a en somme de grands devoirs à remplir dans notre cité. Pour remplir ces devoirs, il faut un budget. La Chambre de commerce peut surmonter les difficultés, elle peut former un budget sur les bases suivantes :

» 1° Sur un droit de statistique pour les arrivages par la batellerie; 2° Sur un impôt sur les opérations de liquidation à terme; 3° Sur un impôt par les ventes dans les entrepôts.

Le gouvernement ne peut pas se refuser à accorder ces ressources, qui reviennent de droit au budget communal, et encore mieux au budget d'une Chambre de commerce.

» D'ailleurs pour ne citer que deux villes, Dunkerque et le Hâvre ont chacune une Chambre de commerce dont le budget est composé des revenus précités, ce qui rend de grands et signalés services pour le trafic local et la prospérité de ces ports marchands.

» Roubaix pourrait suivre comme rapidité de communication ses rivales, comme cité donnant un essor nouveau aux grands moyens d'exportation, comme le font du reste Manchester et Bradford en Angleterre et Chemnitz en Allemagne, ces villes ont des agents qui parcourent tous les centres commerciaux du monde entier, qui tous renseignent sur tous les changements de goût, de mode et de nationalité des étoffes. Pourquoi ne le ferions-nous pas?

» Quittons les sentiers battus et prenons l'esprit pratique de nos voisins. D'un autre côté, l'électorat de la Chambre de commerce est trop restreint, il faut l'élargir comme l'électorat du tribunal de commerce.

» Je conclus donc : 1° A ce que la Chambre de commerce ait un budget; 2° A la démocratisation de ladite Chambre.

* * *

Enfin M. Wilfart demande la création d'une école dans le quartier de l'Entrepont.

A onze heures, le Conseil se constitue à huis-clos.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 19 mai 1893

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, Diéval, Masure-Six, Honoré, Dumortier, Duconlombier, Grau, Salembien, Sénélar, Honoré-Colson, Mulliez, Dupont, Delphin Dumortier, *Goube-d'Anzin, Dalle, Despinoy, Didry*, Delva, Tack, Couque, Leplat, Roux, Deleroix.

M. Masure donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion; ce procès verbal est adopté sans observation.

Démission d'un membre du Conseil municipal. — M. le Maire informe le Conseil que M. Jubaru a adressé au Préfet sa démission de conseiller municipal.

Commissions municipales. — On distribue les bulletins de vote pour le renouvellement des commissions municipales. M. Grau émet l'avis qu'on doit exclure de ces listes les noms des conseillers qui n'assistent pas régulièrement aux séances.

Subvention théâtrale. — Mme veuve Deschamps renouvelle sa demande de subvention de 300 francs par *représentation pour la prochaine saison théâtrale*. Renvoi à la commission des finances.

Echange de terrain rue de Paris. — Un propriétaire de la rue de Paris, propose d'échanger une parcelle de terrain près de l'ancien bureau d'octroi. Renvoi à la commission des finances.

M. Tack fait remarquer à ce propos, que cet immeuble de l'ancien bureau d'octroi sert de refuge de nuit à tous les rôdeurs et il demande qu'on avise au plus tôt.

Caisse d'Epargne. — Dans sa session de mai le Conseil doit procéder au remplacement ou à la réélection du tiers des administrateurs sortant en 1893; ces administrateurs sont MM. Masurel-Jonglez, Georges Lombard, Léon Salembien, Emile Destombes et Jules Ducoulombier. Il sera procédé à ce vote à la prochaine séance.

— Le vice-président de la caisse d'épargne sollicite de la Ville la pose au nouvel hôtel de la Caisse d'épargne des appareils nécessaires à l'illumination extérieure les jours de fête : il demande aussi la fourniture du gaz au rabais.

Ces demandes seront examinées par la commission des finances.

Institut Colbert. — Le Conseil vote le crédit nécessaire (1010 fr.) pour quelques travaux d'aménagement à l'Institut Colbert.

La fanfare du Point Central. — Cette société a formé une nouvelle demande de subvention extraordinaire pour l'achat d'uniformes.

Renvoi aux commissions des finances et des beaux-arts.

Les Francs-Tireurs du Nord. — Autre requête à l'effet d'obtenir un subside de 300 fr. Elle a le même sort que la précédente.

Orphéon Tourquennois. — Il s'agit encore ici d'une demande d'augmentation de subvention. Les commissions des finances et des beaux-arts examineront la demande.

Usine à gaz. — Le Conseil fixe et arrête définitivement la somme restant due, après arbitrage, à M. Duren, l'entrepreneur de l'usine à gaz.

M. Tack émet à ce propos le vœu qu'à l'avenir des questions aussi importantes soient tranchées plus rapidement.

M. Goube-d'Anzin se plaint de s'être trouvé seul de la commission du gaz quand la décision a été prise.

M. le Maire dit que malheureusement on peut constater un défaut d'assiduité aux commissions qui entrave l'expédition des affaires.

M. Tack proteste assez vivement, mais M. le maire clot brusquement l'incident.

Bureau Militaire. — La besogne de ce bureau s'accroissant, le besoin d'un nouvel employé se fait sentir.

Le conseil vote un crédit de 1800 fr. pour la création de cet emploi.

Crédits divers — Le conseil vote divers crédits supplémentaires pour dépenses antérieures à 1893 et renouvelle quelques crédits périmés.

Poids et mesures. — Un bureau a été mis rue Nationale à la disposition de M. le vérificateur des poids et mesures. Mais ce fonctionnaire n'a pas pris possession de ce local et il sollicite une indemnité de logement de 800 francs, *alléguant que pour les facilités du service il est* préférable que le bureau se trouve au domicile même du vérificateur.

M. le Maire propose le renvoi à la commission des finances.

M. Muller demande le rejet pur et simple de la demande, le vérificateur étant tenu, par la loi, de se rendre au domicile des assujettis.

M. Sénélar ajoute que jamais les assujettis n'ont été aussi tracassés depuis que M. le vérificateur est ici. Il prône aussi le rejet.

M. Tack.—On a pris le meilleur vérificateur de France pour l'envoyer à Tourcoing!

M. le Maire estime que le rejet pur et simple est bien dur. La commission compétente pourrait l'étudier.

M. Tack. — Nous payons trop largement les employés de l'Etat. Nous offrons un logement à M. le vérificateur qui ne l'accepte pas. Nous n'avons pas à faire davantage.

M. Muller revient à la charge : il dit que les assujettis ont été l'objet de vexations. On offre au vérificateur un logement; il le refuse, nous n'avons plus à intervenir.

M. Muller se montre favorable au renvoi de la demande à la Commission des finances.

C'est cette dernière solution qui est adoptée.

Indemnité à la famille de M. Bury. — Le tuteur des enfants de M. Bury réclame le paiement de la somme de 7000 francs qui avait été votée en faveur de leur père.

Le Conseil autorise l'administration à soutenir l'action en justice.

« Les Intimes ». — M. Victor Leman, président de la fanfare *Les Intimes*, renouvelle une demande de subvention qu'il avait adressée en février.

Renvoi de la demande aux Commissions des finances et des beaux arts.

Bourse à l'Ecole de Châlons. — Le Conseil donne un avis favorable à la demande de bourse à l'école de Châlons par M. Henri Leridan pour son fils Charles.

Place de la Croix-Rouge. — Le Conseil homologue les plans et devis des travaux de construction d'un aqueduc place de la Croix-Rouge, et vote un crédit de 4,360 francs pour les 4/5 de la dépense.

Académie de musique. — Le Conseil renvoie à l'examen de la Commission de la voirie la construction d'un trottoir à l'Académie de musique. La dépense est d'environ 1,000 francs.

Eglise du Blanc-Four. — Réception à été faite des travaux de mise en état de la toiture de l'église du Blanc-Four.

Le Conseil homologue les procès-verbaux et autorise l'administration à solder l'entrepreneur.

Condition publique. — La commission de surveillance propose quelques travaux d'aménagement, le tout nécessiterait une dépense de 8,900 fr.

Ce projet est renvoyé à l'examen de la commission des travaux.

Jury criminel. — Deux membres du Conseil municipal font partie de la commission chargée de la formation de la liste des jurés criminels.

MM. Dalle et Delva sont désignés pour le Canton-Nord et MM. Glorieux et Duconlombier pour le Canton-Sud.

La Cecilia. — Sur le rapport de M. Masure, au nom des commissions des finances et des beaux-arts, le conseil accorde une subvention de 500 fr. à la société la *Cecilia* de la Croix-Rouge.

Aqueduc rue du Brun-Pain. — Conformément à l'avis de la commission de la voirie (rapporteur M. Ducoulombier), le Conseil adopte le projet de construction (coût 1720 fr.) d'un aqueduc *rue du Brun-Pain*.

Orphéon des Travailleurs. — Les commissions réunies des finances et des beaux-arts, appelées à examiner la demande d'une subvention de 2,500 francs formulée par l'*Orphéon des Travailleurs* concluent, par l'organe de M. Dupont, à l'allocation d'un subside de 1,000 francs parce que cette société « a donné antérieurement des garanties de travail et de succès et s'est toujours fait remarquer par son empressement à rehausser par sa présence l'éclat de nos fêtes publiques »..... et aussi que « cette société est exclusivement composée d'ouvriers chez lesquels il importe de développer et de conserver le goût des beaux-arts en général, de la musique en particulier..... »

Le rapport contient un passage qu'il est bon de signaler à l'attention des sociétés qui sollicitent ces subventions.

« Ils (les membres des Commissions réunies) protestent tout d'abord contre l'idée qui tend à s'implanter dans l'esprit des membres des sociétés musicales ou autres, qu'il suffit de manifester l'intention de se présenter à un concours quelconque, pour amener la ville à intervenir financièrement. Ils estiment, au contraire, que le fait d'assister à ces sorties de lutteurs courses, où l'on arrive quelquefois à vaincre sans gloire parce que l'on a combattu sans péril, constitue, avant tout, une sortie agréable pour les sociétaires, qui doivent s'y préparer par de sages économies dans l'emploi de leurs revenus, et quelques sacrifices personnels. »

M. Tack présente quelques observations à propos de ce rapport : il constate qu'on a réduit le subside demandé par l'*Orphéon des Travailleurs*, tandis que, sur l'intervention même de M. le rapporteur, le maximum de la somme sollicitée, a été accordée à la *Muse des Travailleurs*.

M. Dupont répond qu'il a admis pour l'une comme pour l'autre société le principe d'un subside de 10 fr. par sociétaire.

M. Tack ajoute qu'il est peu partisan de ces subventions accordées à des sociétés pour aller dépenser leur argent à l'étranger. Cependant il accorderait 1500 fr. à l'Orphéon des Travailleurs parce que le voyage est plus long.

M. le Maire se dit tout disposé à encourager les sociétés musicales, mais il est bon de garder une certaine réserve dans ces allocations, car il faut sauvegarder avant tout les finances de la ville.

Chemin d'intérêt commun n° 112. — Sur la proposition de la Commission de la voirie (rapporteur M. Sénélar), le Conseil vote la reconstruction du chemin d'intérêt commun n° 112 dans la traversée du Blanc-Seau.

La dépense de 27,000 fr. est pour 17,389 fr. à la charge de Roubaix et de 9,711 fr. à la charge de Tourcoing.

Nouvelles canalisations du gaz. — M. Louis Cruque, au nom de la commission de la voirie, soumet à l'approbation du Conseil municipal les travaux suivants de canalisations nouvelles du gaz à exécuter en 1893.

1° Rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, canalisation 150 mètres et pose de huit lanternes rondes sur candélabres	Fr. 2.438 50
2° Rue Sébastopol, canalisation 350 mètres et 9 lanternes id	3.756 50
3° Rue du Fresnoy, complément canalisation 200 mètres et 4 lanternes sur poteau	964 00
4° Rue des Champs, complément canalisation 220 mètres et 4 lanternes sur poteau	1.026 40
5° Canal, chemin de halage et de contre-halage canalisation 800 mètres et 26 lanternes sur poteau	6.682 00
Total	14.867 40

Vœux divers. — M. Dalle demande la mise en état de viabilité de la rue de la Cité, et le prolongement de la canalisation des eaux de la Lys dans les rues Houchard, St. Blaise, afin de permettre d'y faire des distributions d'eau.

Le M. Dupont rappelle à l'administration la demande qu'il a présentée en vue d'établir un escalier à la rive du canal au Blanc-Seau.

M. le Maire dit que la question est à l'étude : la ville devra participer pour moitié dans la dépense.

— M. Delphin Dumortier réclame des bornes-fontaines pour le quartier du Flocon et de la Blanche Porte.

— M. Tack demande que la police exerce une surveillance au point de vue des mœurs.

Le même conseiller attire l'attention de l'administration sur l'insuffisance de l'éclairage de la salle des séances du Conseil municipal. M. le Maire promet d'aviser.

Commissions municipales. — Il est procédé au vote pour le renouvellement des commissions permanentes. Le dépouillement du scrutin dure près d'une heure.

Il est apporté peu de changements dans la composition de ces commissions : on s'est borné à remplacer les conseillers décédés ou démissionnaires.

Toutefois M. Delphin Dumortier, qui faisait partie de la commission militaire, n'a plus été réélu et a été remplacé par M. P. Didry.

Fixation de la prochaine séance. — M. le Maire expose que M. Dron lui a écrit pour lui demander de fixer la prochaine séance à mercredi. Il ajoute qu'il ne lui serait pas possible de préparer pour le jour indiqué par M. Dron un nombre suffisant d'affaires; il propose donc au Conseil de s'ajourner au vendredi 26 courant, sauf à tenir ultérieurement une réunion extraordinaire.

Le Conseil se range à cet avis et la séance est levée à minuit.

Concerts et Spectacles

L'« **Union des Trompettes** » **au concours du Cateau**. — L'*Union des Trompettes* quitte Roubaix ce soir, samedi, par le train de 8 heures 31 pour participer au grand concours international du Cateau où elle est inscrite en division supérieure.

Nous souhaitons à nos concitoyens les mêmes succès qu'à Saint Denis en 1887 et à Paris en 1889.

Tourcoing. — L'*Harmonie Tourquennoise* exécutera, sur la place Thiers, le dimanche 21 mai 1893, à 5 heures du soir, les morceaux ci après :

1. *Victoire*, pas redoublé, X.; 2. *Contes d'Hoffman*, Offenbach; 3. *Gavotte Stephanie*, Czibulka; 4. Ouverture *Diamants de la Couronne*, Auber; 5. Polka pour piston (soliste M. L. Selosse, X.); 6. *Marche du Prophète*, Meyerbeer.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 19 mai.* — Tisserande indélicate. — A la fabrique de M. Philempé à Halluin, il avait été remis des chaînes à Clémence Vermandele, âgée de quante-six ans, laquelle devait en fabriquer une pièce et la rapporter.

Or, au lieu de s'acquitter de ce devoir, elle conserva la matière première qu'elle utilisa pour ses besoins et qui est évaluée à plus de cent francs.

Clémence Vermandele est condamnée à trois mois et un jour d'emprisonnement et vingt-cinq francs d'amende.

Affaire de mœurs. — Une cabaretière de la rue Vauban à Roubaix, Adèle Behin, avait été poursuivie pour excitation de mineures à la débauche. Sur les déclarations faites par une jeune fille, Marie Deconinck, *laquelle n'est vas entendue aujourd'hui comme témoin* : elle a eu, elle-même, paraît-il, déjà des démêlés avec la justice.

Un seul témoin est entendu; c'est Julia G...

Adèle Behin encourt une peine d'un mois mais avec application de la loi Bérenger.

Pour bris de clôture à Lannoy, un jeune homme du nom d'Adolphe Pommelaere, se voit infliger